

Préliminaires

La tâche confiée au responsable d'un projet d'aménagement (architecte ou artiste) exige tout à la fois des compétences professionnelles, une honnête connaissance des principes de base de la réforme liturgique promulguée par le concile Vatican II ainsi qu'une bonne capacité de collaborer avec les autres professionnels impliqués dans l'action liturgique (en particulier prêtres, animateurs pastoraux, musiciens de la paroisse).

La charge de réaliser le projet fera l'objet d'une lettre de mandat signée de toutes les parties concernées. Cette lettre comportera également les dispositions financières relatives à l'exécution du projet : honoraires, coût des matériaux, travail.

Une offre de prestation gratuite ou encore le seul engagement par relation personnelle ne constituent pas des critères suffisants pour confier une telle charge.

La personne qui aura reçu le mandat de réaliser le projet veillera à s'entourer au besoin de l'un ou l'autre consultant (théologien, historien de l'art, technicien du son et de la lumière, etc...).

Bien évidemment on ne manquera pas de susciter les réactions des fidèles par rapport au projet. L'assemblée qui célèbre est concernée au premier chef par l'aménagement d'une église. Elle doit rester partie prenante du projet, participer à son évolution. Le dialogue avec les fidèles s'avère indispensable.

Quand bien même la commande ne viserait qu'un seul objet du mobilier, sa réalisation ne peut se faire sans considérer l'ensemble du dispositif sanctuarial, en fidélité avec l'esprit et les normes de la Présentation Générale du Missel Romain (PGMR).

Le sanctuaire

Le critère principal pour réaménager le sanctuaire est d'ordre liturgique. Cela ne signifie pas que le critère esthétique n'existe pas, mais qu'il doit toujours rester en relation avec l'acte de célébrer. La fonction de l'art est de magnifier les pratiques liturgiques.

Le sanctuaire est le lieu où se dresse l'autel, où est proclamée la parole de Dieu, où le prêtre, le diacre et les autres ministres exercent leurs fonctions. Il convient qu'il se distingue du reste de l'église soit par une certaine élévation, soit par une structure et une ornementation particulières. Il doit être assez vaste pour que la célébration de l'Eucharistie puisse être accomplie et vue facilement.

PGMR 295¹

On sera attentif à la relation des différents objets du mobilier entre eux – à ce que l'on appelle la « proxémique »². Il faut que chacun puisse jouer son rôle et produire son effet symbolique. Aussi bien, outre la singularité de chaque objet pour lui-même, devra-t-on veiller aux relations réciproques des objets entre eux.

¹ *Présentation Générale du Missel Romain*, 3^{ème} édition typique 2002

² La proxémique étudie la manière dont les êtres vivants gèrent leurs rapports à l'espace dans les relations qu'ils ont entre eux.

AMENAGEMENT LITURGIQUE D'UNE EGLISE : LE SANCTUAIRE

Eléments en vue d'un cahier des charges

Le projet de réaménagement doit inclure par conséquent le critère d'unité de l'ensemble. Autel, ambon, siège de présidence doivent produire une commune « résonance » (style, forme, couleur, matériau, dimensions) – auxquels s'ajoutent la réserve eucharistique, le baptistère, la croix, sans oublier l'éclairage ni les paramètres sonores.

L'autel

Dans l'assemblée liturgique, l'autel n'est pas simplement un objet utile à la célébration. Il est le signe de la présence du Christ.

L'autel, où le sacrifice de la Croix est rendu présent sous les signes sacramentels, est aussi la table du Seigneur à laquelle, dans la messe, le peuple de Dieu est invité à participer ; il est aussi le centre de l'action de grâce qui s'accomplit pleinement par l'Eucharistie.

PGMR 296

L'autel sera visible par tous de manière que tous se sentent appelés à prendre part à l'action qui s'y célèbre. Il n'est pas besoin que l'autel soit de grandes dimensions : il doit surtout être proportionné à l'ensemble du sanctuaire. Plus l'autel est grand, et plus il dissipe l'attention des fidèles et risque d'affaiblir leur participation. Comme on peut le constater sur les mosaïques ravennates, l'autel s'impose par son humilité. Il attire le regard par sa modestie. Techniquement on rappellera qu'on dispose très peu de choses sur l'autel : le pain et la coupe principalement, et éventuellement l'un ou l'autre ustensile pratique mais sobre. D'autre part la croix et les chandeliers peuvent heureusement trouver place autour de l'autel « sans que les fidèles soient gênés pour bien voir ce qui s'y fait ou ce que l'on y dispose » (PGMR 307).

L'ambon

L'ambon est le lieu réservé à la proclamation de la Parole de Dieu. Sa forme doit rester en lien avec celle de l'autel. La PGMR précise que, durant la liturgie de la Parole, l'attention des fidèles se tournera spontanément vers l'ambon (voir n. 309). Il devrait pouvoir trouver place à proximité de l'assemblée, de manière à constituer une sorte de charnière entre le sanctuaire et la nef. En outre on évitera de le situer dans l'axe de l'autel ou du siège de présidence, de façon que soit respectée le rôle spécifique de chaque signe. Voir ce qui est dit plus haut du concept de « proxémique ». Souvent, dans nos églises, l'ambon, situé trop proche de l'autel, manque de respiration. Il est « absorbé » par l'autel.

Le siège de présidence

Le siège du prêtre célébrant exprime le ministère de celui qui guide l'assemblée et préside la célébration « in persona Christi », tête et pasteur de l'Eglise qui est son Corps. Il s'agit par conséquent que son emplacement soit bien visible de tous, en communication directe avec l'assemblée, de manière à favoriser la conduite de la prière et le dialogue avec l'assemblée (voir PGMR 310). Ce n'est pas un trône mais un lieu symbolique.

AMENAGEMENT LITURGIQUE D'UNE EGLISE : LE SANCTUAIRE

Eléments en vue d'un cahier des charges

La réserve eucharistique

Si le sanctuaire est assez vaste – mais n'y mettons pas trop de choses – le tabernacle pourra trouver place sur une colonne ou sur tout support décent situé sur le côté. On évitera en effet de le situer dans l'axe de l'autel ; ceci pour que sa présence ne perturbe pas le rôle central de la célébration eucharistique. C'est pourquoi l'aménagement d'une chapelle eucharistique constitue la meilleure solution : elle favorise en effet le silence, l'adoration et la prière personnelle des fidèles,

Le baptistère

Dans l'espace de l'église, outre l'espace voué à la célébration eucharistique, il y a à valoriser d'autres lieux destinés à d'autres célébrations. Lieux qui comportent également leur propre valeur symbolique. La fontaine baptismale pour l'un de ceux-ci, laquelle constitue pour les fidèles baptisés un important lieu de mémoire.

Transférer le baptistère dans l'espace du sanctuaire ne semble pas une solution adéquate : il risque d'être une pièce rapportée, disparate. Le sanctuaire doit conserver sa fonction propre, et le baptistère également. Le baptême est la porte d'entrée dans la communauté ecclésiale : la place adéquate du baptistère serait meilleure du côté de la porte d'entrée de l'église-bâtiment. D'ailleurs le parcours de l'initiation chrétienne conduit du baptême (baptistère) vers l'eucharistie (autel). Par contre il y aurait à manifester le lien entre le baptême et la réconciliation pénitentielle ; la réconciliation pénitentielle renouvelant la grâce baptismale. C'est le lieu de la confession qui devrait être rapproché du baptistère. Signalons encore que, par le biais d'une procession des ministres, on pourrait quelquefois, durant l'année liturgique, mettre en valeur le rapport entre le rite d'aspersion de la messe et le baptême.

Centre romand de pastorale liturgique
février 2011